

DECLARATION DE COMMERCIALISATION

Campagne complète

A REMPLIR PAR TOUS LES OPERATEURS
Commercialisant des produits en A.O.C. Noix du Périgord

CODE INAO :

Nom-Prénom ou Raison Sociale et Adresse

STATUT A RENSEIGNER

Organisation de producteurs
Négociant

Producteur-expéditeur
(Producteur pratiquant la vente directe)
Adhérent à une OP Oui
Non
Si oui, laquelle :

NOM :
Adresse :
CP : Ville :
Téléphone : Fax :

CAMPAGNE de COMMERCIALISATION 200__ (N) / 200__ (N+1)
du 01 / 09 / 200__ (année N) au 31 / 08 / 200__ (année N+1)

Année de récolte = année N

Bilan au
31 août 200__ (N
+1)

VOLUMES TOTAUX COMMERCIALISES EN AOC NOIX DU PERIGORD
Données brutes en kg (sans aucune conversion en équivalent sec)

Variété	NOIX FRAÎCHES récolte (N) vendue du 01/09/N au 15/10/N (1)		NOIX SÈCHES				CERNEAUX				
	ventes stade consommation (a)	ventes inter structures (b)	ventes stade consommation (a)		ventes inter structures (b)		ventes stade consommation (a)		ventes inter structures (b)		
			stock récolte N-1 vendu du 01/09/N au 31/12/N (1)	récolte N vendue du 01/09/N au 31/08/N+1	stock récolte N-1 vendu du 01/09/N au 31/12/N (1)	récolte N vendue du 01/09/N au 31/08/N+1	stock récolte N-1 vendu du 01/09/N au 31/12/N (1)	récolte N vendue du 01/09/N au 31/08/N+1	stock récolte N-1 vendu du 01/09/N au 31/12/N +1 (1)	récolte N vendue du 01/09/N au 31/08/N+1	
MARBOT											
FRANQUETTE											
CORNE											
GRANDJEAN											
TOTAL											

(1) **Rappel** : la commercialisation de noix fraîches, en AOC, est interdite après le 15 octobre de l'année de récolte,
la commercialisation en AOC, de noix sèches et cerneaux de noix de la récolte année N, est interdite après le 31 décembre de l'année N+1.

(a) ventes **stade consommation** = ventes, à l'intérieur et à l'extérieur de l'aire de conditionnement, de produits **conditionnés AOC Noix du Périgord**.

(b) ventes **inter-structures** = ventes de produits **non conditionnés AOC Noix du Périgord** mais susceptibles de bénéficier de l'AOC,
entre opérateurs commerciaux situés à l'intérieur de l'aire de conditionnement.

Fait à le

- Document à établir en 2 exemplaires dont 1 destiné à l'INAO et 1 au Syndicat professionnel.
- Document à renvoyer avant le 10 septembre de l'année qui suit celle de la récolte.

Signature

Rappel des produits concernés
noix sèches > 28 mm Franquette, Marbot,
Corne
cerneaux de noix Franquette, Corne,
Grandjean extra toutes formes hors brisures
arlequin clair moitié uniquement